

2025-007

**SUPPRESSION D'UN POSTE DE KINESITHEREPEUTE A TEMPS NON  
COMPLET (14 H / SEMAINE)**

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 janvier, le Conseil d'Administration, dûment convoqué le quinze janvier 2025, s'est réuni à Aime-la-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI.

**Présents :**

Mesdames Michèle BARRIOZ, Brigitte BETRANCOURT, Bernadette CHAMOUSSIN, Anne Marie CHENAL, Sylviane DUCHOSAL, Sylvie FONDARD,  
Monsieur Lucien SPIGARELLI (Président)

**Excusée :**

Rose PAVIET (pouvoir à Sylviane DUCHOSAL)

**Absent :**

Monsieur Thierry MARCHAND MAILLET

Le Président rappelle au Conseil d'Administration qu'il a, par délibération du 13 décembre 2023, créé un poste permanent de kinésithérapeute à TNC non complet, à raison de 14 h/semaine. Ce dernier intervient auprès des résidents et permet d'assurer un meilleur suivi de leur état physique. Présent au sein de la structure, il est plus réactif dans les prises en charge aiguës. Il exerce également des missions telles que participation au projet de rééducation, projet d'accompagnement personnalisé, bilan de prévention des chutes. Il est enfin de bon conseil auprès du personnel de l'EHPAD pour lui indiquer les gestes et postures les plus appropriés à adopter dans l'exercice de leurs missions.

En raison de besoins toujours croissants, le Conseil d'Administration a validé, lors de sa séance du 10 décembre, une augmentation du temps de travail de l'agent et a, en raison de l'urgence à répondre aux besoins émergents, créé un poste permanent à mi-temps.

Le poste créé en 2023 n'a donc plus lieu d'être. Il convient de le supprimer.

Ceci exposé,

Le Conseil d'Administration,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 8
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 8

- nombre de votes « pour » : 8
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le Code général de la Fonction Publique territoriale,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 21 Janvier 2025,

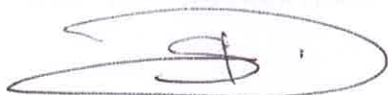
**APPROUVE** la suppression d'un poste de kinésithérapeute à TNC (14 h / semaine) à compter du 01.02.2025.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 23 JANVIER 2025

Ont signé au registre tous les membres présents.

La secrétaire de séance,

Sylviane DUCHOSAL



Le Président,

Lucien SPIGARELLI



**C.I.A.S.**  
LE CHALET - BP 60  
73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX